

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Hôtel de Massa
38, rue du Fbg-St-Jacques, 75014 Paris
tél : 01 53 10 12 02 fax : 01 53 10 12 12
cleo@alpes2i.fr - fichier@sgdl.org - www.sgdl.org

CLÉO

SERVICE DE PROTECTION DES
ŒUVRES PAR INTERNET

Déposer une œuvre à la Société des Gens de Lettres est un moyen de la protéger en lui conférant une date d'antériorité qui permettra à l'auteur, en cas de litige, d'apporter une preuve de sa paternité sur l'œuvre.

Forte de son expérience dans ce domaine, et afin de proposer une alternative au dépôt de manuscrit, la SGDL a mis en place :

CLÉO, un service d'identification et de datation des œuvres en ligne par empreinte numérique d'un fichier.

SGDL

**L'AUTEUR NE
TRANSFÈRE
AUCUNE
DONNÉE**

Nous rappelons que CLÉO est une dématérialisation du dépôt classique permettant aux auteurs de se garantir, à toute heure, pour tous types de documents, quels que soit la taille, le format, un commencement de preuve de paternité.

CLÉO concerne tous les créateurs et particulièrement ceux dont l'œuvre est évolutive (scénaristes, chercheurs, étudiants, chefs de projets, enseignants, formateurs, etc....) et ceux dont les œuvres sont essentiellement diffusées sur Internet.

Sur Mac ou Pc, le système CLÉO protège tous les fichiers sans transfert de données, en toute sécurité.

**PRÉCAUTIONS 1
D'USAGE À
L'UTILISATION
DE CLÉO**

1 Sauvegarde impérative de l'œuvre sur un support externe (CD -DVD), avant de commencer la procédure.

Cette sauvegarde doit être conservée et ne doit subir aucune modification (l'empreinte numérique correspondant à l'état précis d'un fichier ou d'un répertoire, à l'espace près, à la virgule près, au moment de son identification par l'empreinte numérique).

2 Inscription et Identification du déposant en ligne sur le site dédié :
<http://www.cleo-sgdl.com>

3 Référencement de l'œuvre sur le site de la SGDL.

4 Téléchargement de Cyberclé permettant de générer l'empreinte numérique. Ouverture de l'application Cyberclé vous permettant de descendre dans l'arborescence de votre disque dur afin de sélectionner la sauvegarde de l'œuvre pour laquelle vous souhaitez générer une signature numérique. Afin de référencer l'empreinte dans la base de dépôt de la SGDL, il suffit de coller la signature obtenue dans le formulaire. L'auteur s'engage à conserver sur son disque dur la version de Cyberclé utilisé lors de la création de l'empreinte. On ne peut en aucun cas générer de nouveau l'œuvre simplement à partir de la signature.

5 Paiement en ligne sécurisé et datation par la banque de l'empreinte générée par le déposant.

6 Réception de l'attestation de dépôt d'empreinte en ligne, avec communication de l'adresse URL permettant d'afficher le certificat CLÉO.

**TARIFS
DE CLÉO**

Sans limite de taille et de type de fichier, chaque enregistrement d'empreinte numérique CLÉO s'élève à 10 euros par an. La protection en ligne est renouvelable 10 ans maximum.

POSSIBILITÉ DE PAIEMENT FORFAITAIRE :

10 empreintes : 85 euros - 50 empreintes : 380 euros
100 empreintes : 610 euros.

Un système « Société et Collaborateurs » a été mis en place. Il permet à un souscripteur au paiement forfaitaire (éditeur, directeur de collection, etc.) d'offrir le service de dépôt à ses collaborateurs qui bénéficieront d'un code d'accès. Ils pourront faire des dépôts et en consulter la liste. Ces dépôts seront décomptés du crédit du souscripteur.